

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 juillet 2016 complétant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

NOR : AFSZ1630601A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine :

1° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15

Mme Édith GIROST, suppléante, désignée par la Mutualité sociale agricole.

b) Au titre du I (2°, d) de l'article D. 1432-15

Mme Danièle JONQUARD, suppléante, désignée par le régime social des indépendants.

2° Représentants des collectivités territoriales :

c) Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15

Mme Éliane KLEIN, suppléante, désignée par le président du conseil régional.

d) Au titre du I (3°, b) de l'article D. 1432-15

M. François VANNON, titulaire ; Mme Marie-Louise KUNTZ, suppléante ; M. Claude LEONARD, suppléant.

M. René-Paul SAVARY, titulaire ; M. Philippe ADNOT, suppléant ; M. Noël BOURGEOIS, suppléant.

Mme Agnès MARCHAND, titulaire ; Mme Annie SILVESTRI, suppléante ; M. Bernard de la HAMAYADE, suppléant, désignés par l'assemblée des départements de France.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Maryline TAILLARD, titulaire; Mme Alix QUINTALLET, suppléante;
Mme Valérie HUILLET, titulaire; M. Claude CHRETIEN, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 27 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU